

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 18 décembre 2025 portant radiation de la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge en sus des prestations d'hospitalisation prévue à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale

NOR : SFHP2535832A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées et la ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-7 et R. 162-37-2 à R. 162-37-5 ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2005 modifié pris en application de l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale et fixant la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge par l'assurance maladie en sus des prestations d'hospitalisation ;

Considérant qu'en application de l'article R. 162-37-4 du code de la sécurité sociale (CSS), peuvent être radiés de la liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation visée à l'article L. 162-22-7 du CSS, dans la ou les indications considérées, les médicaments qui ne respectent pas, notamment, la condition mentionnée au 4° du I de l'article R. 162-37-2 du même code permettant leur inscription sur cette liste (condition tenant à l'existence d'un rapport supérieur à 30 % entre, d'une part, le coût moyen estimé du traitement dans l'indication thérapeutique considérée par hospitalisation et, d'autre part, les tarifs de la majorité des prestations dans lesquelles la spécialité est susceptible d'être administrée dans l'indication considérée, mentionnés au 1° de l'article L. 162-22-3-1 du CSS et applicables l'année en cours) ;

Considérant que les ministres compétents ont décidé de radier de la liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation visée à l'article L. 162-22-7 du CSS, les médicaments relevant du présent arrêté et mentionnés dans son annexe I, dans les indications considérées, au motif que ces médicaments n'observent pas un rapport supérieur à 30 % entre, d'une part, le coût moyen estimé du traitement dans l'indication thérapeutique considérée par hospitalisation et, d'autre part, les tarifs de la majorité des prestations dans lesquelles la spécialité est susceptible d'être administrée dans l'indication considérée, mentionnés au 1° de l'article L. 162-22-3-1 du CSS et applicables l'année en cours,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation visée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale est modifiée conformément aux dispositions figurant en annexe.

Art. 2. – Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié, ainsi que ses annexes, au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 décembre 2025.

*La ministre de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées,*
Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice
du financement
du système de soins,*
C. DELPECH

*La sous directrice de la politique
des produits de santé et de la qualité
des pratiques et des soins,*
E. COHN

*La ministre de l'action
et des comptes publics,*
Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice
du financement
du système de soins,*
C. DELPECH

ANNEXE

(22 radiations)

A compter du 1^{er} janvier 2026, les spécialités ci-dessous sont radiées de la liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation visée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale, pour l'ensemble de leurs indications.

Dénomination Commune Internationale	Libellé de la spécialité pharmaceutique	Code UCD	Libellé de l'UCD	Laboratoire exploitant ou titulaire de l'autorisation de mise sur le marché
ACIDE CARGLUMIQUE	CARBAGLU 200 mg, comprimé dispersible	3400892340531	CARBAGLU 200MG CPR DISP	ORPHAN EUROPE SARL
ACIDE CARGLUMIQUE	ACIDE CARGLUMIQUE TILLOMED 200 mg, comprimé dispersible sécable	3400890032384	ACID.CARGLUMIQ.TLO 200MG C	MEDIPHA SANTE
ACIDE CARGLUMIQUE	ACIDE CARGLUMIQUE WAYMADE 200 mg, comprimé dispersible	3400894399445	ACID.CARGLUMIQ.WAY 200MG	ARROW GENERIQUES
ACIDE CARGLUMIQUE	UCEDANE 200MG, comprimé dispersible	3400894283720	UCEDANE 200MG CPR DISP	LUCANE PHARMA
AMPHOTERICINE B	AMBISOME 50 mg, poudre pour suspension de liposomes pour perfusion	3400892182612	AMBISOME LIPO.50MG PERF FL	GILEAD SCIENCES
CEFTAZIDIME /AVIBACTAM	ZAVICEFTA 2 G/0,5 G, poudre pour solution à diluer pour perfusion	3400894187356	ZAVICEFTA 2G/0,5G PERF FL	PFIZER SAS
ISAVUCONAZOLE	CRESEMBA 200 MG, poudre pour solution à diluer pour perfusion	3400894170037	CRESEMBA 200MG INJ FL	PFIZER SAS
MÉROPÉNÈME/ VABORBACTAM	VABOREM 1G/1G, poudre pour solution à diluer pour perfusion	3400890000345	VABOREM 1G/1G PERF FL50ML	MENARINI France
MICAFUNGINE	MICAFUNGINE HIKMA 100 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion	3400890009768	MICAFUNGINE HIK 100MG PERF FL	HIKMA France
MICAFUNGINE	MICAFUNGINE HIKMA 50 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion	3400890009775	MICAFUNGINE HIK 50MG PERF FL	HIKMA France
MICAFUNGINE	MICAFUNGINE VIATRIS 100 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion	3400890004206	MICAFUNGINE VIA 100MG PERF FL	VIATRIS SANTE
MICAFUNGINE	MICAFUNGINE VIATRIS 50 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion	3400890004220	MICAFUNGINE VIA 50MG PERF FL	VIATRIS SANTE
MICAFUNGINE	MICAFUNGINE REIG JOFRE 100 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion	3400890015288	MICAFUNGINE REI 100MG PERF FL	FORTE PHARMA SAM
MICAFUNGINE	MICAFUNGINE REIG JOFRE 50 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion	3400890015295	MICAFUNGINE REI 50MG PERF FL	FORTE PHARMA SAM
MICAFUNGINE	MYCAMINE 100 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion	3400893144213	MYCAMINE 100 MG PERF FL	SANDOZ
MICAFUNGINE	MYCAMINE 50 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion	3400893144381	MYCAMINE 50 MG PERF FL	SANDOZ
VORICONAZOLE	VORICONAZOLE ACCORD 200 MG, Poudre pour solution pour perfusion	3400894140979	VORICONAZOLE ACC 200MG INJ FL	ACCORD HEALTHCARE FRANCE SAS
VORICONAZOLE	VORICONAZOLE ARROW 200 MG, Poudre pour solution pour perfusion	3400894179832	VORICONAZOLE ARW 200MG INJ FL	ARROW

Dénomination Commune Internationale	Libellé de la spécialité pharmaceutique	Code UCD	Libellé de l'UCD	Laboratoire exploitant ou titulaire de l'autorisation de mise sur le marché
VORICONAZOLE	VORICONAZOLE FRESENIUS KABI 200 MG, Poudre pour solution pour perfusion	3400894190608	VORICONAZOLE FRK 200MG INJ FL	FRESENIUS KABI France
VORICONAZOLE	VORICONAZOLE HIKMA 200 MG, Poudre pour solution pour perfusion	3400894550730	VORICONAZOLE HIK 200MG INJ FL	HIKMA France
VORICONAZOLE	VORICONAZOLE STRAGEN 200 MG, Poudre pour solution pour perfusion	3400894199472	VORICONAZOLE SGN 200MG INJ FL	STRAGEN FRANCE
VORICONAZOLE	VORICONAZOLE SANDOZ 200 MG, Poudre pour solution pour perfusion	3400894183563	VORICONAZOLE SDZ 200MG INJ FL	SANDOZ